



Listen to this article

Question posée à Frère Russell en 1910.

Quelle différence existe-t-il entre la condition justifiée des Anciens Dignes du passé et la mesure de justification de ceux qui ne sont pas allés jusqu'à la consécration dans cet Age de l'Évangile ?

Réponse de Frère Russell.

Nous répondons que les uns se sont consacrés et les autres pas. Nous sommes dans un état justifié à partir du moment où nous nous détournons du péché, mais cette justification est seulement partielle, en fonction du point où nous sommes arrivés. C'est comme si vous vous rendiez à l'Hôtel de Ville de la Cité, et que nous vous demandions Où allez-vous ? — A l'Hôtel de Ville. Un peu plus tard, nous vous demanderions : Comment vous êtes encore en chemin ?

— Oui, je n'y suis pas encore arrivé. Il en est de même de la justification ; vous partez et il vous appartient de continuer à marcher jusqu'au bout, sinon votre justification ne sera pas complétée. La seule chose que Dieu accepte est une entière consécration. Les Anciens Dignes se consacrèrent et Dieu les accepta. Ces hommes-là ne feraient rien de mal s'ils avaient des corps parfaits, se dit-Il. Je vais les traiter comme s'ils avaient des corps parfaits. Ce ne fut qu'en perspective qu'ils furent justifiés à la vie, et cette justification ils l'obtiendront « au propre temps ». Ils doivent attendre le propre temps, lorsque Jésus aura fait « propitiation pour l'iniquité », avant d'obtenir le bénéfice de leur justification et d'atteindre, dans la résurrection, la pleine perfection de l'être.

Tiré de l'ouvrage « What Pastor Russell said » (Ce qu'a dit le Pasteur Russell), page 398.

Question posée à F. Russell en 1909.

Si une personne est justifiée, si elle aime la Vérité et la justice et désire plaire au Père Céleste, si ensuite elle en vient à comprendre la Vérité Présente, la différence existant entre la justification et la sanctification, et le Divin Plan des Ages en général, et si, ensuite, elle décide délibérément de ne pas se consacrer, s'estimant satisfaite de demeurer sur le plan humain, est-ce que l'Éternel exauce ses prières après qu'elle est parvenue à cette décision, si cette personne s'efforce de vaincre les faiblesses de la chair et sollicite à cette fin Son aide ? Dans quelle mesure Dieu l'aide-t-Il et combien de temps cette personne peut-elle demeurer dans la condition justifiée ?

Réponse de F. Russell.

Je réponds que la justification par la foi est la seule justification que Dieu ait prévue pour le temps présent. Quand une personne est justifiée par la foi, cela signifie qu'elle est reconnue comme étant juste ou parfaite. Dieu, par l'institution de cette justification considérée comme telle, avait pour dessein de donner à l'être l'occasion de se consacrer et, de cette manière, de participer au sacrifice du Seigneur Jésus Christ et devenir membre de Son Corps. En conséquence, cette justification n'intéresse pas le monde en général, mais simplement ceux qui désirent s'approcher de Dieu dans le but d'accomplir un sacrifice à l'exemple de notre Seigneur. Si donc une personne décide de ne pas se consacrer à Dieu, je comprendrais qu'à partir du moment où elle a pris cette résolution, cette personne serait considérée, du point de vue de Dieu, comme se trouvant en dehors de la classe que l'Éternel s'est proposé d'avantager, qu'elle a obtenu de la connaissance à laquelle elle est parvenue tout le profit qu'elle pouvait obtenir, et qu'elle a reçu la grâce de Dieu en vain dans ce sens qu'elle n'a pas voulu s'en servir. Je penserais que telle personne ferait bien de considérer qu'elle s'est entièrement retirée de l'arrangement spécial prévu par Dieu pour le temps présent. Elle aurait, conjointement avec le genre humain, l'occasion de parvenir au Rétablissement. Mais notre pensée est que dans l'âge prochain elle se trouvera dans une situation moins bonne que ceux qui auront eu actuellement moins de privilèges divins. Ceux qui ont reçu beaucoup de lumière ont également beaucoup de responsabilité, et ceux qui rejettent beaucoup de lumière peuvent également s'attendre à recevoir beaucoup de coups.

Tiré de l'ouvrage « What Pastor Russell said » (Ce qu'a dit le Pasteur Russell), page 397.

Question posée à F. Russell en 1910.

Quelqu'un d'entre les Gentils sera-t-il justifié par la foi durant l'Age Millénaire ?

Réponse de F. Russell.

Selon notre compréhension, la justification par la foi s'applique à l'âge présent et à notre salut — au salut de l'Eglise — appelé « salut par la foi » par opposition au salut offert aux Juifs au cours de l'Age Judaïque, salut par les oeuvres sous l'Alliance de la Loi, et par opposition au salut qui sera offert aux Juifs et au monde dans l'Age prochain, et qui sera un salut par les oeuvres sous la Nouvelle Alliance (de la Loi). En d'autres termes, cet Age de l'Évangile est le seul Age où la foi tient lieu de perfection. Il est naturellement vrai qu'aucun Juif ne pouvait être justifié devant Dieu par l'observance de la Loi, s'il ne croyait pas en Dieu ; et il est également vrai que personne ne sera justifié sous l'arrangement de la Nouvelle Alliance à moins de croire en Dieu et d'être en accord avec les dispositions qui seront alors en vigueur et dont tous pourront bénéficier. Cependant, cette foi en Dieu ne fera pas de ce salut un salut par la foi, mais un salut par les oeuvres, les oeuvres de la Loi.

Les oeuvres de la Loi ne purent sauver les Juifs durant la dispensation Judaïque, parce que les Juifs n'étaient pas capables de garder la Loi et parce qu'aucune disposition n'avait été prise, par un médiateur compétent, pour les relever de leur dégradation ; cette disposition a néanmoins été réservée pour l'avenir et elle agira en faveur de tous les Israélites et de tous ceux qui s'y soumettront dans l'Age Millénaire. Ceux-là seront rendus à même d'accomplir les oeuvres de la Loi. Ils seront aidés pour se relever de leur état de déchéance. On lit ainsi dans l'Apocalypse que la mer rendra les morts qui sont en elle, que le séjour des morts rendra les morts qui sont en lui, et que tous se tiendront devant un grand trône blanc durant l'Age Millénaire et seront jugés conformément à ce qui est écrit dans le livre ; c'est selon leurs oeuvres qu'ils seront alors jugés. En ce qui nous concerne, aujourd'hui, il est distinctement déclaré que nous ne sommes pas jugés d'après nos oeuvres, mais d'après notre foi. Ainsi donc, il y aura foi et oeuvres dans l'Age Millénaire, et il y a foi et oeuvres dans cet Age de l'Évangile ; mais la foi de l'Age Millénaire sera relativement moins méritoire parce que tout y sera très clair et facile à croire ; c'est pourquoi, ce ne sera pas la foi qui sera alors spécialement récompensée, mais les oeuvres. Dans cet Age-ci, la foi occupe la place la plus importante, et nous ne sommes pas récompensés suivant nos oeuvres, car aucune de nos oeuvres ne mérite récompense. Mais c'est la foi qui sera récompensée.

La foi et les oeuvres s'appliquent aux deux âges, mais dans l'un, c'est la foi qui est récompensée et, dans l'autre, ce sont les oeuvres qui seront récompensées. Dans l'un, la foi constitue le critère, l'épreuve qui détermine si quelqu'un est digne ou indigne de la vie éternelle, et dans l'autre ce seront les oeuvres qui constitueront ce critère, cette épreuve.

Galates 3 : 8 semble se référer particulièrement aux Gentils qui sont justifiés par la foi et non par les oeuvres ; aussi, selon notre compréhension, ce verset s'applique à l'Age de l'Évangile dans ce sens que Dieu prévient que durant cet Age de l'Évangile, Il justifierait par la foi certains d'entre les Gentils, comme précisément Il prévient également qu'Il justifierait par la foi certains d'entre les Juifs. Les Gentils ne furent jamais sous la Loi qui exigeait des oeuvres ; ils sont cependant acceptés sous l'arrangement de l'Évangile, par la foi.

Tiré de l'ouvrage « What Pastor Russel said » (Ce qu'a dit le Pasteur Russell), page 397.

Question posée à F. Russell en 1910:

En considération de la lumière plus claire qui brille sur la justification et sur d'autres passages des Saints Ecrits, quelle est la base de la filialité mentionnée dans les Proverbes par ces paroles « *Mon fils, donne-moi ton cœur* » ?

Reponse de F. Russell:

Durant cet Age de l'Évangile, chers amis, Dieu appelle des fils, et c'est là toute l'oeuvre de cet Age de l'Évangile. Adam fut fils à l'origine, mais il trébucha, se rendit infidèle à l'égard de son Père Céleste et ne fut pas digne de continuer à être appelé fils de Dieu ; il fut condamné à mort et ainsi vous et moi, dès notre naissance, nous avons tous participé à cette condamnation, de sorte que nous ne fûmes pas dignes d'être appelés fils de Dieu. Dieu conçut le dessein de donner en fin de compte, au monde entier, durant le règne du Messie, l'occasion de revenir à la filialité. Actuellement, au cours du temps présent, Il projette quelque chose en faveur d'une classe spéciale, de ceux qui ont une oreille pour écouter et un cœur pour apprécier ce qu'ils entendent, et Il lance Son appel pour voir combien ont cette oreille. Beaucoup sont appelés. Beaucoup entendent l'appel, mais peu nombreux sont ceux qui sont choisis, pour cette raison que beaucoup refusent de répondre à cet appel quand ils l'entendent. Dieu désire que certains renoncent à eux-mêmes et empruntent le chemin de la justice. Dans leur majorité, les gens qui entendent l'appel déclarent qu'ils lui

accorderont leur attention un peu plus tard et qu'en attendant ils goûteront au péché ; et ainsi l'appel s'éloigne d'eux. L'entendront-ils encore ou ne l'entendront-ils plus après qu'il s'est éloigné d'eux ? Cela est une autre affaire Il en est certains qui, lorsqu'ils l'entendent, manifestent une disposition différente ; ils l'apprécient, le saisissent, et ils sont acceptés par l'Eternel dans la mesure où ils s'en saisissent. Se détournant immédiatement du péché, ils se tournent vers la droiture. Qu'est-ce que la droiture ? La justification est la droiture. Si ces deux termes sont liés par une même signification, vous avez quelque chose qui vous aidera à savoir ce qu'est la justification. La justification signifie ce qui est droit, de sorte que, lorsque vous vous êtes détournés du péché pour servir le Dieu vivant, il s'est opéré une conversion, un changement, l'abandon du péché et l'entrée sur le chemin de la droiture. Il se produisit une mesure de justification. Le cœur se plaçait dans une attitude correcte envers Dieu et Dieu commença à s'approcher de vous. L'Eternel déclara : « *Approchez-vous de moi, et Je m'approcherai de vous* » ; et dans la mesure où vous vous approchâtes de Lui, l'Eternel s'approcha un peu plus de vous. Dès lors, vous fûtes continuellement dans une condition justifiée. Cela signifie que votre justification n'était pas parfaite; vous n'étiez pas justes dans le sens absolu de ce terme, mais vous vous trouviez dans une condition approuvée par Dieu, vous étant détournés du péché et tournés vers la droiture. Cela, donc, nous l'appelons justification, ou condition qui conduit finalement à l'obtention de la justification. Je ne sais pas combien de temps vous avez pu vous trouver dans cette condition de connaissance de la volonté de Dieu, mais, que cette période ait été longue ou courte, Dieu vous montra, si votre désir était de devenir un de ses fils, quelles étaient les conditions à remplir pour parvenir à cette filialité, savoir qu'il vous fallait à ce point aimer la justice et haïr l'iniquité que vous seriez prêts à consacrer votre vie pour servir la justice et la Vérité et vous opposer au mal. Mais tout le monde ne veut pas sacrifier la vie, renoncer aux plaisirs que procurent le péché ou le monde, ainsi que les objectifs, les aspirations et les espérances terrestres; tous ne sont pas disposés à suivre les traces du Maître ; les paroles suivantes de Jésus se sont donc adressées à ceux-là : « *Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il renonce à lui-même (qu'il renonce à sa volonté), qu'il se charge de sa croix (dans le sens d'être sacrifié, de renoncer même aux intérêts terrestres), et qu'il me suive* ». Cette déclaration est claire. Celui qui est parvenu jusqu'à ce point est allé aussi loin qu'il l'a pu. Il entend maintenant les paroles du Maître. Il voulait être un disciple quand au début il se détourna du péché. Il commença à s'approcher de Dieu, de Son modèle de justice, et maintenant il est arrivé au point où l'Eternel lui montre quelle est l'épreuve finale qui peut lui permettre d'être accepté comme fils. Il ne peut être fils et être justifié à la vie, si ce n'est à une condition. S'il veut bénéficier du Rétablissement, etc., Dieu lui dit : J'ai pourvu dans ce but à des mesures qui entreront

bientôt en vigueur, durant le règne du Messie, et dont tu bénéficieras avec le reste du monde ; Je veillerai à ce que le chemin qui sera alors ouvert soit un chemin éclairé, à ce que la connaissance y soit répandue, etc., mais si tu veux venir à moi maintenant, un seul chemin te le permet. *«Étroite est la porte, resserré le chemin qui mène à la vie.»* Ce chemin te fera sortir de la condition de mort. Il est étroit, et il est le seul qui soit ouvert.

Si vous aviez vu la porte au moment où vous vous êtes mis en route, vous auriez pu ne pas entrer, mais une fois que vous avez parcouru une certaine distance, l'Éternel vous montre les conditions à remplir pour parvenir à la filialité, et personne n'a le droit d'amoindrir d'un iota même ces conditions qui sont : renoncer à soi-même, se charger de sa croix et suivre le Maître. Si donc, arrivé à cet état, vous dites : «Je suis prêt à faire Ta volonté », que répond l'Éternel ? Paul nous dit en Romains 12: 1: Mes frères, c'est une chose bénie, c'est une occasion merveilleuse et tellement magnifique d'avoir le privilège de venir maintenant à Dieu, sous les conditions du haut appel, et devenir cohéritiers avec Christ dans Son Royaume. Le monde n'a pas connaissance de ce privilège, mais à vous il est donné de le connaître parce que vous aviez ce penchant qui vous portait à rechercher la justice, et Dieu vous a gracieusement fait connaître cet appel, ses termes et conditions. Maintenant, donc, franchissez ce pas; et ainsi il déclare: *«Je vous exhorte, frères, par les compassions de Dieu (ces compassions auxquelles vous avez goûté pendant que vous vous approchiez de Lui), à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable.»* C'est le seul moyen qui vous permette d'obtenir le cohéritage avec Christ.

Quelle est la philosophie de ce sujet ? Et d'abord, nous ne disons pas que ceux qui ne comprennent pas cette philosophie ne peuvent jouir du fait. Avant même d'avoir entendu parler de la rançon, et de sa signification, vous en avez bénéficié, bien que vous ne compreniez pas la philosophie de cette doctrine, et vous avez été acceptés comme enfants de Dieu. Je le fus, moi, avant de connaître Dieu comme maintenant nous Le connaissons et parlons de Lui et de Son Plan. J'ai donné mon cœur à l'Éternel, et Il m'a donné l'Esprit de la filialité qui m'a permis de L'appeler Abba, Père, sans avoir connaissance de la philosophie de la rançon et j'ai franchi le pas de la consécration avant de parvenir à connaître cette philosophie. Mais actuellement, dans ce jour où l'Éternel permet à un tourbillon d'erreurs de souffler sur Son peuple, et où Il tolère que le contenu de Son livre soit pris pour une fable et que la Haute Critique traite à la légère Sa Parole, Il nous donne quelque chose pour nous fortifier dans le Seigneur et dans la puissance de Sa force. Il nous permet de

comprendre Sa Parole et la philosophie de la réconciliation; Il nous fait voir que le Seigneur Jésus est le grand Rédempteur. Vous réalisez que vous étiez déjà condamnés à mort, que vous n'aviez absolument rien à offrir à Dieu mais que, acceptant Christ dans votre esprit et comprenant qu'Il est le Fils de Dieu, le Rédempteur du genre humain, et ainsi le fondement de votre foi en Lui, vous avez présenté votre corps en sacrifice vivant, et votre Rédempteur s'est avancé vers vous et Il est devenu votre Avocat et le mien; et alors votre sacrifice a pu être accepté par Dieu avec ses imperfections, ainsi que le mien, à cause du mérite de Christ qui lui a été imputé et qui l'a rendu saint aux yeux de Dieu; et au moment même où Christ lui imputa Son mérite. Le Père a pu vous accepter. Alors Il vous donna un témoignage attestant qu'Il vous a acceptés : Il vous impartit l'Esprit Saint. Vous êtes engendrés à nouveau vous êtes Nouvelles Créatures, vous avez reçu la culmination de votre justification. Tout conduisait à cela. Ce fut au moment où vous avez renoncé à vous-mêmes et où Jésus vous imputa Son mérite, que le Père vous accepta. Ceci est en accord avec toute la pensée exprimée dans ces paroles: « *Mon fils, donne-moi ton cœur.* » Nous sommes traités comme fils d'une manière relative à partir du moment où nous nous détournons du péché, parce que nous désirons être fils, et Dieu nous traite comme fils. Vous et moi, nous agissons précisément de la même façon aujourd'hui; si quelqu'un assiste à notre réunion en ce moment, et qu'il s'efforce de tourner le dos au péché pour s'approcher de l'Éternel, nous lui disons frère, ou soeur, même s'il n'a pas accompli une entière consécration. Celui-là appartient à la maison de la foi,* mais il ne sera pas fils au sens complet de ce terme avant de se consacrer. Lorsque nous le voyons franchir le pas final, recevoir la bénédiction du Seigneur et être accepté comme enfant de Dieu, nous nous en réjouissons, et alors est accomplie l'affaire pour laquelle il s'est mis en route, mais tout au long du chemin parcouru il est traité comme fils parce qu'il désire cette glorieuse position et s'en approche.

Tiré de l'ouvrage «What Pastor Russell said» (Ce qu'a dit le Pasteur Russell), page 398.

Question posée à Frère Russell en 1911:

Expliquez, s'il vous plaît, ce qu'est la justification d'essai, et aussi ce qu'est la justification vitale.

Réponse de Frère Russell:

Nous sommes justifiés à l'essai à partir du moment où nous tournons le dos au péché et où

nous nous tournons vers Dieu, avec ardeur et le cœur rempli de bonnes intentions. Prenons comme exemple un individu qui se vautre dans le péché et qui marche conformément aux désirs de la chair. Il entend dire que sa conduite est mauvaise, et il le comprend quelque peu. Il apprend que Dieu souhaite qu'il s'approche de Lui. Le voici converti, il a changé de comportement, sa face est maintenant tournée vers Dieu et il commence à marcher dans cette direction. Il se purifie des saletés de la chair et lutte pour vivre d'une manière plus ordonnée. S'il était ivrogne, il cesse de boire; s'il était dépravé sous d'autres rapports, il se débarrasse de ses mauvaises habitudes et cherche à s'approcher de Dieu. Quelle est alors l'attitude de Dieu envers lui ? L'Eternel déclare : « *Approchez-vous de moi et je m'approcherai de vous.* » Et cet individu s'approche un peu plus encore de Dieu. Dans quelle attitude se trouve-t-il à présent ? Nous disons qu'il est dans une attitude justifiée. Pourquoi cela ? Justifié signifie juste. Il n'est pas encore pleinement juste, mais il se trouve dans cette attitude. Il s'approche de ce qui est conforme à l'équité. Il y est en guise d'essai; on peut parler de lui comme d'une personne justifiée; il s'efforce de marcher d'une manière juste. Il s'approche ainsi de plus en plus de Dieu et, à mesure qu'il s'approche de plus en plus, il déclare : « J'aimerais, Eternel, venir très près de toi et être ton enfant. » C'est bien, dit l'Eternel, « je vais t'expliquer ce qui est nécessaire pour cela, puisque tu t'es approché de moi à ce point ».

« Eternel, je désirerais connaître les conditions qui doivent me permettre de devenir pleinement ton enfant, recevoir ton Esprit et participer à ce glorieux héritage auquel tu as pourvu en Jésus pour tous ceux qui deviendront Ses cohéritiers. »

« Et bien ! voici », répond l'Eternel; « ces conditions sont très sévères. Elles sont très strictes. Il te faut te charger de ta croix et suivre le Maître. Il te faut être prêt à sacrifier tout ce que tu as, la vie même, à mon service. C'est de cette manière seulement que tu peux devenir un de mes enfants dans toute l'acception de ce terme, parce que c'est là la seule classe de personnes que j'appelle actuellement. »

« Très bien », déclare l'individu, « mais je ne désire pas me sacrifier, me consacrer à mort; je voudrais simplement faire le bien, et si je fais le bien ... »

« Mais tu ne peux pas faire le bien; dans ta chair la perfection ne réside pas et tu ne peux être juste; tu ne pourras jamais t'approcher de moi en vertu de la Loi, parce qu'aucune chair ne peut être justifiée par les oeuvres de la Loi. »

« Mais alors comment, Eternel, puis-je être justifié, s'il est impossible d'observer la Loi ? »

« Tu ne peux être justifié que d'une seule façon, par le moyen du mérite du Grand Avocat. »

« Mais, Eternel, voudra-t-Il être mon Avocat ? »

« Il sera ton Avocat seulement si tu en arrives au point de renoncer totalement à tout ce que tu as. »

« Il ne fera donc rien pour moi ! »

« Oh, si Il est prêt à s'occuper de toi comme du reste du monde; Il est prêt à être ton Médiateur sous l'arrangement de la Nouvelle Alliance; Il est prêt à t'apporter le rétablissement à la pleine perfection et la vie en harmonie avec Dieu, chose qu'Adam possédait et qu'il a perdues. »

« Mais, Eternel, je voudrais entrer maintenant dans cette faveur. »

« Tu ne le peux pas maintenant, à moins que ce ne soit sous les conditions de l'appel que j'ai lancé pour le temps présent; l'appel que je lance actuellement, nous le nommons haut-appel de Dieu en Christ Jésus; c'est une invitation à devenir héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ dans un héritage réservé dans les cieux, incorruptible, pur et inflétrissable. L'appel céleste est le seul ouvert actuellement, et cet appel céleste exige l'entière consécration de ta vie à Dieu et la marche sur les traces de Jésus. Si tu ne désires pas faire ce pas, mets-toi de côté. »

Cette personne, voyez-vous, a été justifiée en guise d'essai jusqu'à ce moment-là. Elle a maintenant de la connaissance, elle sait ce que Dieu requiert d'elle; si elle franchit le pas de la consécration, elle sera engendrée de l'Esprit et deviendra, une nouvelle créature; et les choses continueront ainsi jusqu'à ce que le dernier membre de la classe des élus soit rendu parfait. Mais si cette personne ne se consacre pas, alors sa justification à l'essai tombe; elle n'est pas maintenue; elle n'est pas confirmée; elle n'est pas rendue effective ou vitale. Le seul moyen par lequel cette foi — justification — est rendue effective, ou vitale, c'est par la consécration.

Supposons maintenant que cet individu se consacre. « Je me suis assis, Eternel, et j'ai

compté le prix que me coûtera ma consécration. J'ai décidé d'accepter tes conditions; je te donne tout mon cœur et tout ce que je possède, toutes mes facultés sont à toi; je renonce à tout. Emploie tout ce que j'ai comme tu le voudras. » Puisqu'il s'est consacré, le grand Avocat devient son Avocat personnel et Il lui impute de Son mérite pour couvrir ses imperfections, de sorte que sa consécration peut être acceptée par le Père; par ce moyen sa justification est vivifiée; elle est rendue complète; elle est devenue une justification vivante; ce quelqu'un est justifié à la vie; étant justifié à la vie, il présente au même moment cette vie justifiée en sacrifice vivant, agréable à Dieu, consécration vivante que Dieu accepte par Christ comme sacrifice; cela est la vivification de cette justification. Jusqu'à ce point, elle n'a pas été vivifiée; c'était simplement une justification d'essai. La personne marchait dans la bonne direction et Dieu usait de patience envers elle et l'encourageait à aller de l'avant jusqu'au moment où elle arriva au point où il lui fallut décider. Puisqu'elle résolut de renoncer à tout, le grand Avocat vivifia sa justification; par la foi, elle fut reconnue comme étant parfaite; par la foi, elle fut reconnue comme se présentant soi-même en sacrifice, et Dieu accepta ce sacrifice.

Pour ce qui est du monde, sa justification s'effectuera dans l'âge prochain non par la foi, mais par les oeuvres. Vous vous souvenez que dans le Livre de l'Apocalypse, à l'endroit où il est question du jour de jugement des hommes, on lit que « chacun fut jugé selon ses oeuvres ».

L'épreuve, alors, ce seront les oeuvres; aujourd'hui, l'épreuve, c'est la foi. Pourquoi pas les oeuvres, aujourd'hui ? Parce que vous ne pouvez pas agir parfaitement. Et pourquoi ne le pouvez-vous pas ? Parce que vous avez des corps imparfaits, et parce que Dieu s'occupe au temps présent de ceux qui, avec un corps imparfait, ont un esprit parfait, une volonté parfaite, entièrement soumise à Sa volonté. Et ainsi Il attire cette nouvelle volonté, ce nouvel esprit, justifie la nouvelle créature et accepte la consécration; et l'affaire est de cette manière vivifiée. Mais quant au monde dans l'âge prochain, les hommes, tout au long des mille ans, s'élèveront graduellement vers la perfection, ils seront chaque jour justifiés davantage, ils deviendront chaque jour plus justes. Ils s'approcheront ainsi graduellement de la justification et, de celui qui vivra en ce temps-là, qui se trouvera sur le bon chemin et s'efforcera d'être en accord avec Dieu, on dira qu'il est justifié à l'essai; mais il ne parviendra pas à sa justification comme nous parvenons à la nôtre, puisqu'il s'élèvera graduellement de son imperfection et sera justifié effectivement lorsqu'il sera parvenu à la pleine perfection. Il sera alors devenu juste, parfait et, étant dans cet état à la fin des mille

ans, le Médiateur se retirera de lui et le présentera au Père, juste et parfait. Il sera acceptable par le Père, et alors il sera soumis à une épreuve pour voir s'il sera, ou ne sera pas, disposé à la subir et capable de la supporter. Adam était parfait et vivait en bonne intelligence avec Dieu, et il fut soumis à une épreuve; de même tous les hommes, quand ils seront parfaits, seront soumis à une épreuve. On lit ainsi dans l'Apocalypse qu'en ce temps-là, après que Christ aura remis le Royaume au Père, et après que les mille ans seront terminés et que le Médiateur aura cessé d'exercer ses fonctions, alors Satan sera délié pour éprouver tous ceux qui demeureront sur la face de la terre entière, dont le nombre sera comparable au sable qui se trouve au bord de la mer. Ceux qui succomberont à la tentation seront ceux qui ne se trouveront pas dans une condition de cœur convenable, et Dieu ne leur donnera pas une autre occasion de se relever. Ils auront reçu toutes les bénédictions qui leur sont destinées. Et ceux qui résisteront à la tentation de ce temps-là auront pleine entrée à l'état éternel; ils seront entièrement approuvés par Dieu et estimés dignes de la vie éternelle.

Tiré de l'Ouvrage « What Pasteur Russell said » (Ce qu'a dit le Pasteur Russell), page 400.

LA JUSTIFICATION — Entière a la consécration.

Question: (1912) Sommes-nous greffés sur l'olivier lorsque nous sommes justifiés ou lorsque nous sommes consacrés?

Réponse: Lorsque nous sommes à la fois justifiés et consacrés, parce que le complètement de la justification a lieu à la consécration. Nul n'est justifié entièrement ou pleinement, s'il n'est pas consacré. Nous commençons à être justifiés lorsque nous nous tournons vers ce qui est juste et droit, et lorsque nous nous éloignons de ce qui est injuste. Nous sommes de plus en plus justifiés, de plus en plus justes (car être justifié, c'est être rendu juste), à mesure que nous avançons vers la consécration. C'est seulement lorsque notre justification a progressé jusqu'au point de la pleine consécration, que nous sommes reconnus comme engendrés de l'Esprit et comme branches de la vigne à laquelle notre Seigneur fait allusion dans le 15^{ème} chapitre de Jean. La même chose est vraie dans l'image qui nous est donnée de l'olivier. Seules des branches spirituelles sont greffées sur cet « olivier ».

La question posée a trait sans doute à Romains 11: 17, où l'Apôtre nous informe que la nation juive représentait l'olivier dont la racine était bonne. La racine de cet olivier était

cette promesse faite en termes clairs à Abraham: « *En toi, toutes les familles de la terre seront bénies* » (Gen. 12: 3). La promesse commença ensuite à produire des branches. Chaque Juif prétendit être uni à cette Alliance abrahamique. L'Apôtre nous dit que c'est pour cause d'infidélité que beaucoup de branches furent retranchées. Celles-ci furent retranchées pendant la période de quarante années, qui commença avec le ministère de notre Seigneur et se termina avec la destruction de Jérusalem. Durant ce temps-là, toutes les branches qui n'étaient pas dignes d'être portées par la racine furent retranchées. Toutes celles, par contre, qui en étaient dignes, furent purifiées « par le lavage d'eau par la parole », transférées de Moïse à Christ et engendrées du Saint Esprit. L'Apôtre déclare ensuite que depuis que les branches juives furent retranchées, Dieu rassemble des branches d'entre les Gentils, et que nous sommes greffés à la place de ces branches retranchées. Ainsi vous et moi, nous avons pu être entés sur l'olivier. Nous qui étions par nature des enfants de colère, des étrangers, nous sommes maintenant greffés sur l'arbre véritable, par lequel doit venir la bénédiction promise.

Si nous pouvons entrer dans cet olivier, dans cette vigne, en Christ, il nous appartient alors de demeurer en Lui. Pour cela, il faut nous soumettre à certaines obligations. Et ceux qui ne se conformeront pas à ces obligations ne seront pas autorisés à y demeurer, mais en seront retranchés. A propos de la Vigne, le grand Instructeur déclare: « *Il (le Père) retranche tout sarment qui ne porte pas de fruit en moi; et il émonde tout sarment qui porte du fruit, afin qu'il en porte encore davantage* » (Jean 15: 2). Si donc nous avons à subir la taille et l'émondage que le Père pratique sur les sarments qui portent du fruit, réjouissons-nous-en. Soyons heureux que nous sommes l'objet des soins du bon Vigneron et que nous nous trouvons dans une bonne condition. Si nous demeurons dans la vraie Vigne, dans un temps qui n'est plus très éloigné, comme le reste de l'Eglise, nous serons glorifiés et nous constituerons le Royaume du Messie, qui bénira l'Israël naturel et, par l'Israël naturel, toutes les nations de la terre.

Question posée à Frère Russell en 1913

Avez-vous changé votre point de vue sur la justification de l'Eglise, en sorte que les explications figurant dans le Volume I des Etudes des Ecritures ne représentent plus votre pensée sur ce sujet ?

Réponse de Frère Russell:

Certainement pas! Si c'était le cas, pourquoi continuerions-nous à publier et à diffuser ce Volume ? « Le sentier des justes est comme la lumière resplendissante qui va croissant jusqu'à ce que le plein jour soit établi. » Ainsi le sujet de notre justification s'éclaircit-il chaque jour pour beaucoup de ceux qui forment le cher peuple de Dieu. Les particularités de la justification qu'ils ne discernaient pas précédemment leur sont maintenant très compréhensibles. Nombreux, par exemple, étaient ceux qui n'arrivaient pas à comprendre, dans le passé, et certains n'arrivent pas encore à comprendre, que la justification par la foi suit un processus graduel. Chaque degré de foi nous rapprocha davantage du point culminant.

Mais ce plus haut point ne fut pas complètement atteint avant que notre foi eût manifesté sa perfection par notre obéissance et la renonciation complète à nous-mêmes exprimées dans notre consécration à Dieu. Alors, notre éminent Avocat accepta nos corps consacrés et leur imputa Son mérite, les justifiant absolument aux yeux de la Justice, du Père Céleste. Ce fut alors que le Père Céleste accepta l'être complètement justifié, en l'engendrant du Saint Esprit. Depuis, cet être est Nouvelle Créature, fils engendré au plan spirituel

Durant la période de développement de la foi, l'individu s'approchait graduellement de la justification et recevait une mesure croissante de faveur divine. Mais ce ne fut qu'après qu'il eut franchi le pas final qu'il devint pleinement justifié à la nature humaine comme fils sur le plan terrestre. Et il demeura sur ce plan un instant seulement. Vint ensuite l'engendrement de l'Esprit Saint qui marqua l'acceptation du sacrifice de celui qui a été rendu parfait; ce dernier, par cet engendrement, commençait à vivre comme Nouvelle Créature.

Filialité d'essai et effective

Tout ceci est indiqué dans le Plan des Ages. La ligne N représente la condition justifiée dans ses divers degrés. Ainsi Abraham et d'autres ayant vécu aux temps de l'Ancien Testament furent-ils justifiés devant Dieu par leur foi. Ils ne furent pas justifiés à la vie, ni même pour être fils. Ils furent justifiés pour jouir de l'amitié et de la faveur de Dieu; pour être l'objet de Ses soins attentifs. Après Sa mort, Sa résurrection et Son ascension, Jésus appliqua Son mérite pour le compte de l'Eglise; Il devint l'Avocat de tous ceux qui forment la classe de l'Eglise et qui, par une pleine consécration, ont exprimé le désir de marcher sur Ses traces. L'imputation de Son mérite constitue, pour chaque membre de cette classe, l'œuvre de justification qui rend possible à Dieu l'acceptation du sacrifice de ce membre et

l'engendrement de ce dernier à la nouvelle nature.

Abraham fut appelé ami de Dieu en raison de sa foi et de son désir de vivre en accord avec Dieu. Cela fut aussi vrai de Jean Baptiste à propos de qui nous lisons: « L'ami de l'époux éprouve une grande joie à cause de la voix de l'époux. » Le mot « serviteur » employé dans la Bible s'applique spécialement aux Juifs qui se trouvaient sous l'Alliance de la Loi mosaïque. En vertu de cette Alliance, les Juifs recevaient des bénédictions de Dieu qui leur prodiguait Ses soins, et il leur fut permis d'être Ses serviteurs. Beaucoup parmi eux étaient amis de Dieu comme le fut Abraham, et ils auraient été tout à fait qualifiés pour recevoir les privilèges que confère la filialité avec Dieu; néanmoins, conformément à l'arrangement divin, il n'était pas possible pour eux d'être reconnus comme fils. En effet, comme l'explique l'Apôtre, le fils demeure pour toujours dans la maison (Jean 8: 35) ; or personne ne pouvait être accueilli par Dieu comme fils avant que le sacrifice de Christ n'eût ouvert la voie à l'annulation du péché et de la mort.

De plus, même notre position actuelle de fils de Dieu est une position « d'essai ». Si nous demeurons dans l'amour de Dieu, nous demeurerons Ses fils et serons rendus parfaits en temps voulu. Mais si quelqu'un se retire, pêche volontairement, se met au service du péché, il perdra sa qualité de fils. Son nom sera effacé du Livre de Vie de l'Agneau. L'Avocat auprès du Père cessera de le reconnaître. Celui-là n'aura plus rien à voir avec le Fils et il sera permis à quelqu'un d'autre de prendre sa place de membre du Corps de l'Oint.

Ainsi, l'Apôtre déclare: « *Nous sommes maintenant enfants de Dieu [à l'état embryonnaire] et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté; nous savons que quand il [notre Rédempteur, notre Chef] sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est.* » (1 Jean 3: 2, D.) Cela veut dire que notre filialité présente est une filialité, d'essai. La filialité effective coimmencera après que nous aurons passé notre période d'épreuve. Tous ceux qui se seront révélés acceptables, en raison de leur foi et de leur fidélité seront faits fils au sens le plus complet de ce terme lors du glorieux changement de la résurrection. Nous voyons ainsi que, comme personne n'est pleinement reçu sur le plan N avant d'avoir accompli une consécration totale, de même personne ne sera pleinement reçu à la filialité avant d'avoir atteint le plan L.

La « meilleure résurrection »

Si les Anciens Dignes, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, les Prophètes, etc. (Hébreux 11: 38-40), ne pouvaient être appelés fils de Dieu, et ils ne y furent pas, ce n'est pas parce qu'ils ne furent pas dignes d'occuper le rang de fils et d'être appelés de ce nom. L'Apôtre attire notre attention sur ce fait, en nous assurant qu'ils ont été « agréables à Dieu »; or rien de moins que la perfection de cœur ne plaît à Dieu. La seule chose qui les empêchait d'être acceptés comme fils, c'était la nécessité de la présentation préalable, en leur faveur du sang de la Réconciliation. Lors de la « meilleure résurrection » qu'ils expérimenteront, les Anciens Dignes, selon notre compréhension, apparaîtront hommes parfaits. Ils seront parfaits comme l'était Adam avant de pécher et auront l'esprit la volonté et le cœur développés, exercés, éprouvés et manifestés fidèles à Dieu. Dans cette condition parfaite, ils seront des exemples de ce quoi tout le genre humain pourra, s'il obéit, par venir durant le Règne du Messie.

Dès leur résurrection, ces hommes parfaits devraient avoir le même droit qu'avait Adam de venir à Dieu, et ils devraient pouvoir, à juste titre être appelés fils de Dieu comme le fut Adam. Une chose s'opposera à cela; c'est le fait qu'ils seront, de même que le reste de l'humanité, entre les mains de l'excellent Médiateur de la Nouvelle Alliance pendant les mille années de Son Règne Messianique. Et, d'après les Saints Ecrits, ce Médiateur ne remettra pas le Royaume au Père avant la fin de cette période.

C'est pourquoi, suivant notre compréhension, les Anciens Dignes n'auront pas avec le Père de rapports directs comme fils, et ils ne seront pas directement reconnus par Lui comme tels, avant la fin du Règne de Christ, avant le moment où Christ remettra toutes choses au Père, afin que le Père soit « tout en tous » et que tous Lui soient directement soumis. Durant les mille ans, cependant, sous la médiation de Christ, les Anciens Dignes, hommes parfaits, et tous les autres hommes, à mesure qu'ils parviendront à la perfection jouiront de privilèges et de bénédictions parce qu'ils ne seront plus sous le règne du péché, de la mort et de Satan, le « Prince de ce Monde », mais sous le Prince de la Vie et sous Son règne de Justice qui procurera la Vie.

Tiré de l'ouvrage « What Pastor Russell said » (Ce qu'a dit le Pasteur Russell) page 404.

Question posée à Frère Russell en 1913

Ceux qui ont été justifiés mais qui ne vont pas jusqu'à la consécration, se trouveront-ils dans

une position meilleure ou pire lors du Rétablissement ? Si pire, pourquoi ?

Réponse de Frère Russell

Il n'est pas de justifiés qui ne vont pas jusqu'à la consécration. Il y a ceux qui marchent vers la justification; cela veut dire qu'ils arrivent à une attitude justifiée, ils s'approchent de Dieu, mais ils ne sont pas considérés comme pardonnés ni réconciliés avec Dieu, par le moyen de la mort de Son Fils, avant de s'être complètement livrés à Dieu. L'appel entier de cet Age de l'Évangile se fait pour la constitution d'une Sacrificature Royale. Vous êtes tous appelés à une seule espérance par votre vocation. Ce n'est pas que certains soient appelés à la justification, et qu'ensuite certains autres soient appelés à la sanctification, mais une seule invitation a été lancée; elle consiste en ce que Dieu a fait ouvrir un chemin et quiconque veut peut s'approcher de Lui depuis que Jésus est mort et qu'une rédemption a été préparée. Celui qui le veut peut maintenant s'approcher de Dieu s'il a une oreille pour entendre et comprendre. Examinez le Tabernacle, tableau de Dieu représentant ce sujet. Nous voyons que ceux qui se sont approchés du Tabernacle pouvaient en être éloignés d'une certaine distance, et ils s'en rapprochent de plus en plus. Lorsqu'ils arrivent à la porte, au portail, ce qu'ils voient tout d'abord, c'est le portail lui-même, artistiquement construit et qui, d'une manière figurative, symbolique, enseigne certaines leçons sur la nécessité du pardon des péchés ; ils regardent après avoir passé le portail et voient l'autel de sacrifice debout devant eux, à leur droite. Cela signifie qu'ils ne peuvent avancer davantage à moins de croire au sacrifice de Christ, représenté par l'autel ; et s'ils ont du courage pour aller plus loin, ils passent* près de l'autel, étant plus près d'être justifiés; ils ne sont pas complètement justifiés voyez-vous, mais plus près d'être justifiés. Cela veut dire qu'ils s'approchent de plus en plus près de la condition justifiée. Ils avancent ensuite un peu plus et voient une cuve remplie d'eau et placée là pour le lavage des saletés du désert, des saletés de la chair. Ils disent qu'ils aimeraient être plus propres qu'ils ne le sont, et cela implique le nettoyage de certaines saletés de la chair; cela veut dire qu'ils luttent pour vivre plus en harmonie avec les lois de la justice divine qu'ils parviennent à discerner de plus en plus clairement. Ensuite, et finalement, ils arrivent juste en face de la porte du Tabernacle, et là, suivant la figure, s'ils appartiennent au Seigneur, ils sont liés, liés à la porte. En d'autres termes, le bouc était amené et lié à la porte du Tabernacle, non pas à la porte extérieure, au portail, mais à la porte du Tabernacle même; par cela est montré la présentation de votre corps comme sacrifice vivant. Le bouc n'était pas mort, mais vivant quand il était lié là; cela montre comment vous, étant un des boucs par nature, avez été

attaché, ou consacré, ou lié à l'Éternel, ayant présenté votre corps en sacrifice vivant. Dès lors, rien de plus ne pouvait être fait, à l'exception de ce que ferait le Souverain Sacrificateur. Il appartenait ensuite au Souverain Sacrificateur de venir et d'accepter ce bouc en sacrifice, en le tuant; la leçon qui s'en dégage est que votre consécration à Dieu a été acceptée par Lui grâce à l'entremise du Souverain Sacrificateur; vous-même ne tuez pas directement votre propre bouc, mais vous venez au Seigneur et vous vous présentez à Lui et, si tant est que cela plaît au Père, ce sera parce que le Seigneur accepte ce bouc comme partie de Lui-même, comme partie de Son sacrifice. Ensuite, parce que c'est Son sacrifice, justifié par le mérite de Son expiation, ce sacrifice peut être accepté par le Père.

Tous Ses sacrifices sont acceptés, et c'est de cette manière que nous sommes acceptés dans le Bien-aimé. A partir du moment de l'acceptation de notre sacrifice, nous sommes en Christ, membres de ce Souverain Sacrificateur, nous ne sommes plus boucs, mais nous sommes maintenant considérés comme partie du Souverain Sacrificateur qui officie dans l'œuvre entière de sacrifice. Nous sommes ainsi membres du Corps de Christ, et ce Christ, dont vous êtes membres, fut typifié par ce Grand Souverain Sacrificateur sur la tête duquel fut répandue l'huile d'onction, représentant le Saint Esprit qui descendit sur Jésus. Cette huile coula ensuite librement jusqu'aux pans de son vêtement, ce qui représente le fait de couvrir, ou de reconnaître, ou d'engendrer de l'Esprit tous ceux que le Seigneur accepte comme membres de Son Corps. C'est là, donc, le complètement de notre justification.

Cet arrangement nous est très propice, lorsque nous y pensons, car, si nous étions acceptés par Dieu au moment où nous sommes venus à Lui pour la première fois, avant que nous nous fûmes réellement consacrés, et si le Seigneur nous avait alors imputé Son mérite, il ne nous en resterait plus pour l'avenir. En effet, le mérite de Christ une fois imputé, il ne peut plus en être imputé davantage. En d'autres termes, lorsque Christ mourut pour nos péchés, il y eut une part pour vous dans Son sacrifice, une part pour moi et une part pour chaque membre de la race. Quand vous avez reçu votre part, vous n'en recevrez plus jamais une nouvelle part. Si vous en faites un mauvais usage, après l'avoir obtenue, vous en porterez la responsabilité, vous n'aurez plus une deuxième part de ce sacrifice. Christ ne meurt plus, la mort ne dominera plus sur Lui. Il impute Son mérite une fois seulement pour le compte de la famille humaine ; vous en avez reçu votre part, et chaque autre membre de l'Église sa part. L'idée est donc, voyez-vous, que si Dieu nous acceptait, nous justifiait et nous attribuait ainsi le mérite de Christ, et si nous ne progressions pas pour accomplir notre sacrifice, nous perdriions alors tous les privilèges du futur; il n'y aurait plus pour telle personne l'espoir

d'obtenir la vie à l'avenir, sous le Règne de Christ, parce qu'elle l'aurait reçue maintenant. Dieu a donc, dans Sa bienveillance, arrangé la chose en sorte que nous puissions nous approcher de Lui, dire de nous-mêmes que nous sommes dans une attitude justifiée, et que nos familles sont dans une attitude justifiée dans ce sens qu'elles s'approchent de Dieu, ont de l'attrait pour Ses arrangements et songent de plus en plus à l'ultime pas à accomplir pour réaliser la grande transaction que Dieu offre, savoir, la présentation de notre corps en sacrifice vivant, saint, agréable. Si vous présentez votre corps, et le présentez à temps, il est alors acceptable par le Père, et le moment où il est accepté est le moment de votre engendrement; vous êtes alors une Nouvelle Créature. L'intervalle ne comprend ainsi que juste un moment; il doit y avoir un moment où vous serez justifié suivant la chair, et c'est juste au moment qui suit que vous êtes acceptés, parce que tout ce que Dieu attend pour accepter qui que ce soit d'entre nous, c'est que nos péchés nous soient pardonnés et que Christ nous présente ; et Christ nous présente au moment où nous sommes prêts. Ainsi, déclare-t-Il, si quelqu'un veut être Mon disciple, Je suis prêt à être son avocat. Si vous voulez être Mon disciple, chargez-vous de votre croix et suivez-moi.

Tiré de l'ouvrage « What Pastor Russeil said » (Ce qu'a dit le Pasteur Russell). Page 406.

La Justification: son rapport avec la consécration.

Question posée à Frère Russell en 1916:

Est-il correct de dire que les croyants sont justifiés avant la consécration ? Ou bien, s'approchent-ils simplement de la justification ?

Réponse. Ils s'approchent de la justification. Les pas de la justification d'essai [Dans l'« Avant-propos de l'auteur » — Volume 6 des Etudes des Ecritures — cette condition est encore définie de la façon suivante : « Nous voyons maintenant que la justification pour la vie est une chose et qu'une justification à plus ou moins d'amitié avec Dieu en est une autre. Ainsi, par exemple, Abraham et les fidèles d'avant la Pentecôte ont été justifiés à l'amitié avec Dieu et à entrer plus ou moins en communication avec Lui par la prière, etc... mais ne pouvaient être pleinement justifiés tant que le Sang de propitiation n'eût été répandu, présenté et accepté par la Justice divine — le Père. Ainsi en est-il aujourd'hui du pécheur s'approchant de Dieu, on peut dire de lui qu'il est en chemin vers la justification, Dieu lui étant plus favorable que s'il se tournait vers le péché. »] accomplis dans le Parvis

conduisent simplement le croyant jusqu'au point de la vivification de sa justification. Jésus justifie à la Porte du Tabernacle; mais Il ne justifie pas la personne qui désire simplement se débarrasser des souillures de la chair. Ce n'est que lorsque quelqu'un arrive à la Porte, qu'il s'y lie et qu'il fait alliance avec Dieu, qu'il peut être pleinement justifié. C'est là, alors qu'il est à la porte, que le Souverain Sacrificateur se tient prêt à lui imputer Sa justice et à l'accepter comme membre du Corps de Christ.

Si le Seigneur devait justifier quelqu'un sitôt que celui-ci est passé par le portail, qu'il est entré dans le Parvis et parvenu jusqu'à l'Autel d'Airain, il faudrait, bien entendu, qu'il y eût un but dans cette justification. Quel pourrait être ce but ? Le but de la justification est de rendre quelqu'un soumis ou prêt à recevoir le Saint Esprit. Si, par conséquent, quelqu'un devait être justifié près de l'Autel d'Airain et recevoir le Saint Esprit, toutes ses chances ou privilèges terrestres seraient perdus. Il se pourrait qu'il veuille sortir du Parvis — comme font beaucoup —, mais il serait trop tard s'il était justifié formellement. Celui qui n'est pas parvenu jusqu'au point de la conclusion d'une Alliance avec Dieu, celui-là n'a pas renoncé à ses droits au rétablissement. Avant sa consécration, il a toujours la perspective d'obtenir ces droits à l'avenir, dans l'Age Millénaire. Mais celui qui accomplit cette consécration, et qui est accepté par le Seigneur, celui-là ne bénéficiera jamais du Rétablissement ou de quoi que ce soit d'autre sur le plan humain, dans l'Age futur. C'est par miséricorde, donc, que le Seigneur n'accepte pas qui que ce soit, avant que ce dernier n'ait accompli tous les pas voulus dans la justification d'essai précisément, qu'il n'ait complètement décidé de vouloir devenir disciple du Seigneur et qu'il n'ait pris cette décision véritablement après s'être assis et en avoir compté le prix. Avant qu'il soit parvenu à cette décision, le Seigneur n'aura rien à faire avec lui. Mais s'il se lie à la porte, par le moyen de la conclusion d'une Alliance avec Dieu, alors le Seigneur prendra soin de lui et fera concourir toute chose à son bien — mais pas avant qu'il ait franchi ce pas.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russeil »,

page 411 du volume anglais.

La Justification — A propos du Parvis **Question** posée à Frère Russell en 1916: En rapport avec le Tabernacle dressé dans le désert, la justification est-elle montrée dans le Parvis ? Si oui, comment ?

Réponse.

Dans le Parvis est montré ce que nous appelons une justification d'essai. [Dans l'« Avant-propos de l'auteur » — Volume 6 des Etudes et Ecritures — cette condition est encore définie de la façon suivante : « Nous voyons maintenant que la justification pour la vie est une chose et qu'une justification à plus ou moins d'amitié avec Dieu en est une autre. Ainsi, par exemple, Abraham et les fidèles d'avant la Pentecôte ont été justifiés à l'amitié avec Dieu et à entrer plus ou moins en communication avec Lui par la prière, etc... mais ne pouvaient être pleinement justifiés tant que le Sang de propitiation n'eût été répandu, présenté et accepté par la Justice divine — le Père. Ainsi en est-il aujourd'hui du pécheur s'approchant de Dieu, on peut dire de lui qu'il est en chemin vers la justification, Dieu lui étant plus favorable que s'il se tournait vers le péché ». (Le lecteur est prié d'avoir cette explication à l'esprit chaque fois qu'il rencontrera l'expression « justification d'essai » dans cette réponse. — Trad.)] Supposez que cette salle soit le parvis, que le Tabernacle se trouve plus bas, là-bas de l'autre côté, et qu'on y entre par ces portes-là, qu'à cette extrémité-ci nous ayons une courtine blanche déployée tout autour, à la place de ces murs, et que juste en face de nous ici nous ayons l'Autel d'Airain. Quiconque entrerait dans la condition du Parvis donnerait à entendre par-là qu'il a le désir de s'approcher de l'Eternel. Dieu est représenté par le Saint des Saints, qui se situerait là-bas derrière, et l'extérieur, par ici, représente la condition générale du monde. L'individu cherchant Dieu s'approche de Lui lorsqu'il entre par le portail et arrive à l'Autel d'Airain. Il voit cet Autel et comprend ce que celui-ci signifie. Pour lui, cet autel signifie qu'il se sait être un pécheur et qu'il ne possède aucune voie d'accès auprès de Dieu, excepté la voie du sacrifice pour le péché. Il reconnaît que ce sacrifice était nécessaire pour faire propitiation pour le péché. Voyant cela, il déclare : « Je ne veux pas m'arrêter ici; je désire aller plus loin jusqu'à cette cuve en cuivre poli, où de l'eau a été versée pour qu'on puisse se laver, spécialement les pieds et les mains, et se débarrasser des souillures du désert. »

Ici, près de la Cuve, il commence à se laver et fait comprendre ainsi qu'il reconnaît la nécessité de la purification, même après avoir vu le sacrifice sur l'Autel. Il affirme : Je vois qu'il est nécessaire de me purifier du péché et des souillures qui m'entachèrent à l'égal du monde quand je me trouvais à l'extérieur du Parvis. » Ce lavage à la Cuve signifie, bien entendu, que la personne effectue une certaine purification de soi-même. Cette disposition est la bonne; faute de cette disposition, le sang répandu sur l'Autel d'Airain ne lui serait d'aucun profit. En se rendant jusqu'à la cuve, cet individu montre qu'il désire se purifier des

impuretés de la chair, qu'il désire purifier ses paroles, ses pensées et ses actions de toute souillure et de tout mal.

Après s'être débarrassé à la Cuve des impuretés de la chair, il se peut qu'il désire s'approcher de Dieu davantage encore. Il peut de lui-même avancer jusqu'à la courtine, et ne peut aller plus loin; le Premier Voile, en effet, représente la mort de la volonté. La mort de la volonté signifie que l'on est disposé à sacrifier à l'Éternel tout intérêt terrestre. Si l'individu n'accomplit pas cela, il ne peut aller plus loin. Jusqu'à ce moment-là, il se peut qu'il se soit dirigé dans une grande mesure par sa volonté propre. Mais, lorsque sa volonté le dirigeait, ce n'était pas satisfaisant; et maintenant, il veut se mettre en accord avec Dieu et effectuer Sa volonté.

Il en sait assez sur la volonté de Dieu pour savoir que cette volonté est meilleure que la sienne; et il est maintenant certain de vouloir faire la volonté de Dieu. A ce moment-là, il se rendra compte qu'il lui coûtera quelque chose d'effectuer dans sa vie la volonté de Dieu. La Parole de Dieu lui recommande donc de s'asseoir pour en évaluer le prix. Combien cela lui coûtera-t-il ? Peut-être l'amitié du monde. Ses relations amicales avec le monde seront cassées, car ses amis voudront mener un train de vie plus facile que celui qu'il mènera. Ils diront qu'il est trop bon, qu'il veut des choses trop bonnes et qu'il ne pourra les obtenir en menant son train de vie. Ils se détacheront alors de lui parce qu'il sera trop bon pour eux. Sa compagnie ne leur sera plus agréable parce que leur genre de vie sera différent. Il se peut que précédemment il ait tenu compagnie à des gens au langage immoral. Il devra se libérer d'eux, car il voudra garder l'amitié de l'Éternel. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il n'aura pas affaire avec eux, mais cela signifie qu'il ne voudra pas les avoir pour compagnons; eux non plus ne rechercheront pas sa compagnie.

Le processus de lavage se développera de cette manière; il progressera dans son esprit, dans son cœur ainsi que dans sa conduite, en sorte qu'il en arrivera bientôt à dire : « Je voudrais à tout prix appartenir à l'Éternel. Je comprends qu'Il a une grande faveur et de grands privilèges, ou bénédictions, pour ceux qui deviennent entièrement Siens. J'en connais assez pour savoir que j'aimerais me trouver du côté de l'Éternel et défendre ce qui est aimable, bon et vrai. »

Ce qui lui restera alors à faire sera de se lier au poteau de la porte. Il lui est nécessaire de se restreindre, de renoncer à sa propre volonté. Il pourra se dire que c'est là quelque chose

d'assez difficile à entreprendre. Oui, mais il est nécessaire de renoncer à la liberté de sa volonté et de dire « A partir de maintenant, rien ne compte pour moi, si ce n'est la volonté de l'Éternel. Dès lors, je consens à ce que la volonté de Dieu occupe la première place en moi. » « J'ai décidé de l'accomplir », dites-vous. Alors liez-vous en faisant alliance avec Dieu. Donnez-vous entièrement à Dieu, et dites, comme le Seigneur « A partir de maintenant, non pas ma volonté, mais que Ta volonté soit faite. » Lorsque vous faites cela, vous vous êtes lié à la porte du Tabernacle.

Ensuite, le Souverain Sacrificateur arrive et vous immole quant à la chair. Dans le type, le souverain sacrificateur prend le bouc, lui coupe la gorge, et le bouc est mort à partir de ce moment-là. Cet acte accompli par le grand Souverain Sacrificateur représente le fait que Dieu accepte votre consécration. A la minute même, vous êtes engendré et vous devenez une Nouvelle Créature en Christ. Vous êtes maintenant considéré comme membre du Corps du Sacrificateur. Comme Nouvelle Créature, vous êtes devenu membre du Corps de Christ. Mais, quant à la chair, vous êtes ce bouc mort. Dans le type, le souverain sacrificateur prit la graisse du bouc et la mit sur l'Autel du Parvis pour la brûler. Le sang du bouc représentait la vie sacrifiée, ce qui est précieux aux yeux de Dieu. Il se peut que vous disiez que vous n'aviez pas beaucoup à donner ; mais lorsque vous avez donné tous vos droits aux bénédictions du Rétablissement, vous avez donné tout ce que vous pouviez donner. Le sang du bouc, le souverain sacrificateur le prit, le porta dans le Lieu Très Saint et en fit aspersion sur le Propitiatoire; il en fit précisément ce qu'il fit du sang du taureau. La graisse fut mise sur l'autel du parvis pour être brûlée. Tout le reste fut porté hors du Camp pour y être consommé dans un feu.

Quelle mauvaise odeur s'en dégageait Cela montre la manière dont votre vie sera considérée par le monde. Elle sera considérée comme une immondice et comme le rebut de la terre, comme le fut la vie des Apôtres. Jésus sortit le premier hors du Camp. Il sanctifia l'endroit du feu. Les Apôtres en sortirent aussi, et pendant tout l'Age de l'Évangile tous les saints d'entre le peuple de Dieu «brûlent hors du Camp ». C'est pour nous la meilleure des choses. Les instructions du Souverain Sacrificateur indiquent que nous devrions sortir hors du Camp avec Lui. Il se peut que le feu soit occasionné par des parents vous êtes en effet là pour être brûlés quant à la chair.

Qu'en est-il de vous du côté spirituel, qu'advenez-vous en tant que Nouvelle Créature ? Cette nouvelle vie ne doit pas être brûlée. C'est la chair du bouc qui était portée hors du

Camp pour être brûlée. Vous êtes Nouvelle Créature et membre du Corps de Christ. Spirituellement, vous avez toutes sortes de privilèges et de bénédictions —la Paix de Dieu qui dépasse toute compréhension règne dans votre cœur —‘ tandis qu’en même temps le brûlage se développe dans votre chair. Alors qu’il était en train de « brûler hors du camp » — dans la prison de Philippe — intérieurement, par la foi en Jésus, l’Apôtre vivait un moment de délices, au point qu’il chanta des cantiques de louanges à Dieu. Vous pouvez subir des épreuves très pénibles et en même temps être capables d’élever des chants de louanges à Dieu (pourvu que vous ne dérangiez pas vos voisins !). Les Saints Ecrits nous assurent que si nous souffrons avec Christ, nous régnerons aussi avec Lui. Nous pouvons par conséquent nous réjouir de nos souffrances, non pas pour des souffrances subies pour des bêtises, mais pour des souffrances endurées en raison de notre fidélité et de notre loyauté envers l’Eternel et envers la Vérité. Les souffrances pareilles nous procurent toutes de la joie. Nous nous réjouissons de nous trouver dans le Saint, où nous pouvons goûter à certaines des joies du Seigneur. Dans le Saint, nous disposons du Pain de Sa Présence, nous profitons de la lumière, du Chandelier d’Or et nous passons par les épreuves montrées dans l’Autel d’Or.

Le Parvis, donc, représente toutes les expériences en justification par lesquelles passe le croyant à partir du moment où il entre par le portail, où il arrive dans le Parvis, où il passe près de l’Autel d’Airain et jusqu’à ce qu’il arrive à la porte du Tabernacle. C’est une justification d’essai dont bénéficie l’individu à partir du moment où il accomplit le premier de ces pas. Il commence à s’approcher de Dieu lorsqu’il passe par le portail et arrive à l’Autel d’Airain. Il s’approche encore plus de Lui quand il se lave à la Cuve, et davantage encore quand il se lie à la porte du Tabernacle.